

ANNÉE	MOIS	JOUR

PROGRAMME CULTUREL

« SOUTIEN AUX AUTEURS MARIVERAINS »

SERVICES DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

FORMULAIRE DE DEMANDE

SECTION 1 : INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME

1. Description du programme culturel « SOUTIEN AUX AUTEURS MARIVERAINS »?

Le programme culturel « Soutien aux auteurs mariverains » vise à contribuer à la promotion d'un ouvrage rédigé par un Mariverain en lui offrant différentes visibilité, en plus de lui accorder certaines facilités, notamment :

- Enregistrement d'un court topo, par Axion TV, permettant à l'auteur de promouvoir son livre.
- Conception et parution d'un panneau numérique soulignant la sortie du livre et mettant en lumière l'auteur mariverain (période maximale de deux semaines consécutives).
Exemple : Découvrez « *La face cachée de la lune* » de Pierrot La lune, Mariverain. Disponible à la bibliothèque Honorius-Provost.
- Mise en vente du livre au comptoir de prêt de la bibliothèque Honorius-Provost.
- Achat de 10 copies du livre par le conseil, à l'exception des livres écrits par un auteur à forfait (ex. : une entreprise où une personne mandate un auteur pour écrire sur un sujet précis.).
- Organisation et présentation d'un lancement, si la situation le permet, ainsi que le délai.
Pour le lancement, le délai doit être suffisamment grand pour l'inscrire dans la programmation culturelle à venir.

2. Critères d'admissibilité?

Pour être admissible au programme, l'auteur doit :

- Être résidant de Sainte-Marie depuis au moins 12 mois.
Certaines exceptions peuvent s'appliquer pour un Mariverain de souche, c'est-à-dire une personne qui est née à Sainte-Marie et y a vécu un certain nombre d'années.
- Solliciter le soutien, au moins quatre mois avant la parution de l'ouvrage.
Dans le cas contraire, le soutien pourrait être plus limité ou refusé.
- Écrire un ouvrage de qualité professionnelle.
Exception : Les ouvrages faisant l'objet d'un mandat.
- Compléter le formulaire « Soutien aux auteurs mariverains » et le remettre dans le délai prescrit au SLCVC.

3. Limitations du programme

- Un auteur ne peut bénéficier du programme de soutien plus de deux fois dans la même année et d'un seul lancement public par année.
- L'achat des copies d'ouvrages faisant l'objet d'un mandat est limité aux besoins de la bibliothèque Honorius-Provost. Le nombre peut varier entre 0 et 2.
- Les ouvrages sont laissés en consignment à la bibliothèque Honorius-Provost. L'auteur est responsable de transmettre à l'écrit toutes les informations nécessaires à la vente du livre, de faire les suivis budgétaires pour récupérer ses revenus. À cet effet, la bibliothèque Honorius-Provost n'est pas responsable des écarts monétaires pouvant survenir lors de la vente d'un livre.

4. Analyse des demandes

La direction du SLCVC analysera toutes les demandes au fur et à mesure qu'elles seront déposées. Des informations complémentaires pourront alors être demandées afin de compléter l'analyse. Suite à cette analyse primaire, la direction du SLCVC déposera toutes les demandes aux membres de la Commission des loisirs. Selon les critères établis et les informations fournies, une décision sera alors rendue, pour ensuite être entérinée au conseil de ville. Le suivi de la réponse à l'auteur sera transmis par le SLCVC.

5. Achat d'exemplaire

Peu importe le nombre de copies achetées par la Ville de Sainte-Marie, l'auteur est tenu d'émettre une facture au nom de la **Ville de Sainte-Marie**, en prenant soin d'indiquer le titre du livre et son coût unitaire. Si l'auteur n'est pas enregistré aux numéros de taxes, il doit fournir ses informations détaillées (coordonnées domicile, numéro de téléphone, date de naissance et numéro d'assurance social). La facture doit être remise à la responsable de la bibliothèque. Cette dernière la traitera selon les consignes suivantes :

SECTION 2 : INFORMATIONS SUR L'AUTEUR

NOM ET PRÉNOM : _____

☎ TÉLÉPHONE MAISON : _____ POSTE : _____ ☎ TÉLÉPHONE TRAVAIL : _____

📠 TÉLÉCOPIEUR : _____ @ COURRIEL : _____

SECTION 3 : INFORMATIONS SUR LE LIVRE

GENRE LITTÉRAIRE : NON-FICTION OU FICTION ET SPÉCIFICATION

NON-FICTION PRÉCISEZ LE TYPE :

AUTOBIOGRAPHIE BIOGRAPHIE AUTRE ⇨ PRÉCISEZ : _____

FICTION – ROMAN PRÉCISEZ LE TYPE :

POLICIER THRILLER SENTIMENT SCIENCE-FICTION ÉROTIQUE GOTHIQUE ROMANTIQUE HISTORIQUE

ESPIONNAGE FANTASTIQUE AUTRE ⇨ PRÉCISEZ : _____

TITRE ET NOMBRE DE PAGES :

TITRE : _____ NOMBRE DE PAGES : _____

SECTION 3 : INFORMATIONS SUR LE LIVRE/SUITE...

PUBLIC CIBLÉ :

ENFANTS ⇨ MOINS DE 12 ANS JEUNES ⇨ 13 À 18 ANS ADULTES AÎNÉS TOUS

RÉSUMEZ LE SUJET TRAITÉ

DATE DE SORTIE PRÉVUE :

MAISON D'ÉDITION :

PRIX DE VENTE :

_____ \$

SECTION 5 : ENGAGEMENT

L'AUTEUR S'ENGAGE À AUTORISER LA VILLE DE SAINTE-MARIE À UTILISER TOUTE IMAGE, PHOTO OU PUBLICITÉ PORTANT SUR SON LIVRE SANS REDEVANCE.

SIGNATURE

DATE

IMPORTANT

Veillez joindre à votre demande une liste des personnes que vous souhaiteriez inviter à votre lancement (maximum de 20 personnes).

LA DEMANDE DOIT ÊTRE ACHÉMINÉE À L'ENDROIT SUIVANT :

VILLE DE SAINTE-MARIE

Services des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

« SOUTIEN AUX AUTEURS MARIVERAINS »

270, AVENUE MARGUERITE-BOURGOYS
SAINTE-MARIE (QUÉBEC) G6E 3Z3

OU PAR COURRIEL À :

info-loisir@sainte-marie.ca

-INFORMATIONS-

☎ TÉLÉPHONE TRAVAIL : 418 387-2301, POSTE 2237

☎ TÉLÉCOPIEUR : 418 387-2454

RÉSERVÉ À LA DIRECTION DU SLCVC – ÉVALUATION
